



Enquête sur le prix des obsèques : les pratiques contestables des sociétés de pompes funèbres

La France enregistre 600 000 décès par an. Toutes les familles y sont confrontées mais peu sont suffisamment armées pour résister aux pratiques parfois contestables de sociétés de pompes funèbres, c'est ce que démontre une enquête menée par Familles Rurales en août et septembre 2017.

Les clients mystères ont, chaque fois, formulé la même demande « disposer du devis le moins cher possible pour une crémation et une inhumation » (hors frais de concession), les constats sont édifiants :

- Des prix qui varient de 1 à 5 selon l'établissement visité pour une inhumation et de 1 à 3 pour une crémation,
- Une réglementation qui protège les familles dans un moment où elles sont particulièrement vulnérables mais qui n'est respectée que par 4 établissements / 10.

Au-delà des pratiques, Familles Rurales a souhaité vérifier certaines idées reçues. Là encore, les surprises sont au rendez-vous :

- C'est en boutique et pas sur internet que les devis sont les moins chers, tant pour une inhumation que pour une crémation,
- Les artisans locaux proposent des prix plus compétitifs que les grands groupes.

Fort de tous ces constats, Familles Rurales invite les consommateurs à :

- Comparer les prix : les devis sont obligatoires et gratuits
- Poser des questions sur les prestations dites « optionnelles », diverses réalités se cachent derrière des « frais de conservation » par exemple,
- Ne pas accepter de transfert vers une chambre funéraire, gérée par la société de pompes funèbres, elle est payante alors que le maintien en chambre mortuaire, gérée par l'hôpital, est gratuit pendant 3 jours.

Et plus globalement, ne pas se laisser culpabiliser par le discours de commerciaux en apparence empathiques mais en réalité peu scrupuleux.